AECK/

REPUBLIQUE DU BENIN

FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL

PRASG2CG

PRESIDENCE DE LA REPUBLIOUE

DECRET N° 2017- 364 du 19 juillet 2017 autorisant Madame Madinatou SOUMANOU à renoncer à la nationalité béninoise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT.

- Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- la loi n°65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité Vu dahoméenne;
- la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Vu Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 :
- Vu le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement:
- le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des Vu ministères:
- le décret n°2016-423 du 20 juillet 2016 portant attributions, Vu organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Vu le décret n°2016-425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- le décret n°272/PC/MJL du 11 août 1965 fixant les modalités ۷u d'application du code de la nationalité dahoméenne ;
- la requête en date à Cologne, le 17 octobre 2016 de Madame ۷u Madinatou SOUMANOU et l'ensemble des pièces produites ;
- proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 juillet 2017

DECRETE:

Article 1^{er} : Madame **Madinatou SOUMANOU**, de nationalité béninoise, née le 06 mai 1972 à Bassila, de Sambao SOUMANOU et Adjara SOUMAÏLA, est autorisée à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2: Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes posés par Madame Madinatou SOUMANOU, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressée.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 juillet 2017

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON. -

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,

Aurélien AGBENONCI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

Joseph DJOGBENOU

<u>AMPLIATIONS</u>: PR: 6; AN: 4; CC: 2; CS: 2; CES: 2; HAAC: 2; HCJ: 2; SGG: 2; MAEC: 2; MJL: 8; Autres Ministères: 19; Ambassade du Bénin /Allemagne: 2 Intéressée 1 JORB: 1.